



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Note de service

- Date :** Le 8 décembre 2010
- À l'attention de :** Ontario Association of Deans of Education
Doyennes et doyens, facultés d'éducation
Registraires, facultés d'éducation
Fournisseurs de cours menant à une qualification
additionnelle
Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants des ressources humaines
Secrétaires d'administrations scolaires
Organismes de directrices et de directeurs de l'éducation
Ministère de l'Éducation, y compris les bureaux de district
Organismes regroupant des directions d'écoles et des
agents de supervision
Secrétaires généraux, FEO et organismes apparentés
COEQ et la FEESO – certification
Inter-faculty Technological Education Council
Ontario Council for Technology Education
Membres de l'Ordre
- De la part de :** Michael Salvatori, EAO, Registraire et chef de la direction
- Objet :** **Cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures, en éducation technologique – Équivalent d'une année d'études à temps plein**
-

La présente vise à éclaircir une pratique de l'Ordre qui offre aux membres détenant une qualification en éducation technologique et un diplôme d'études secondaires une autre façon de démontrer qu'ils satisfont aux exigences d'admission du cours menant à la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures, en éducation technologique.

Les postulants qui veulent s'inscrire à ce programme agréé et qui détiennent un diplôme d'études secondaires doivent suivre «l'équivalent d'une année d'études à temps plein dans un programme pour lequel ce diplôme ou l'équivalent était une condition d'admission», tel qu'énoncé à l'alinéa 28 (1) c) du Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner.

121 Bloor Street East, Toronto ON M4W 3M5
416-961-8800 1-888-534-2222 (ONTARIO)
FAX 416-961-8822
info@oct.ca www.oct.ca

Leadership Excellence Responsibility

121, rue Bloor Est, Toronto ON M4W 3M5
416-961-8800 1-888-534-2222 (ONTARIO)
TÉLÉC. 416-961-8822
info@oeeo.ca www.oeeo.ca

Leadership Excellence Responsabilité

Afin de répondre à cette exigence, l'Ordre continuera à accepter un relevé de notes d'une université ou d'un collège indiquant le nombre d'heures consacrées à chaque cours suivi avec succès. L'Ordre acceptera également l'une ou l'autre des deux options suivantes comme «l'équivalent d'une année d'études à temps plein» :

- a) une lettre de l'établissement où le postulant a suivi son cours attestant que le nombre d'heures passées en classe équivalent à une année d'études à temps plein
- b) de 600 à 700 heures de cours, dans le cas d'heures passées en classe dans le cadre d'un programme d'apprenti, le diplôme d'études secondaires ou son équivalent représentant une condition d'admission au programme.

L'interprétation susmentionnée du segment «l'équivalent d'une année d'études à temps plein» n'affecte que la qualification additionnelle de spécialiste en études supérieures, en éducation technologique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Michelle Longlade, EAO, directrice des Normes d'exercice et de l'agrément, au 416-961-8800, poste 870 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222, poste 870.



Le registraire et chef de la direction,

Michael Salvatori, EAO

MS/CM/ab/pol